



faux devis pour travaux

Par **JaneDoe111111**, le **28/02/2020** à **11:41**

Bonjour,

Mon agence immobilière a refusé de me rendre mon dépôt de garantie au bout d'1 mois sous prétexte qu'il y avait du nettoyage à effectuer. ils m'ont rendu ma caution au bout de 2 mois et demi avec un devis de 10€ pour ce nettoyage.

Ils ont également refusé de me donner 10% de majoration pour retard et il s'avère que le devis pour les travaux a été fait par une société qui a fermé il y a 4 ans. Je soupçonne l'agence d'avoir fabriqué ce devis d'un de leur ancien partenaire pour justifier le fait qu'ils ne pouvaient pas me rendre ma caution au bout d'un mois.

De plus le devis est à mon nom alors que je ne connais pas cette société. Ils ont donc communiqué mes informations personnelles à une société tierce sans mon consentement. Le devis n'aurait-il pas du être au nom de l'agence ou du propriétaire ?

Est-ce légal tout ça ?

Quels sont mes recours ?

Merci

Par **oyster**, le **12/03/2020** à **18:25**

Bonjour,

Surprenant qu'une agence immo facture une intervention à .seulement dix euros par une société qui n'existe plus depuis quatre ans à vos dires ,et, qui disposerait de vos "informations personnelles sans votre consentement".?

Le délai de deux mois est valide lorsque l'EDL de sortie révèle des dégradations par rapport à celui d'entrée, .qui nécessite le déplacement de l'homme de l'art pour effectuer des devis ...